

CAPC/ Plaine Commune

Habitat

REF : HABITAT2010005

Signataire : VD

**OBJET : Mise en œuvre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain (OPAH-RU) à Aubervilliers (centre ville) en accompagnement du programme national de requalification des quartiers anciens dégradés ( PNRQAD)**

**LE CONSEIL,**

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.5211-1 et suivants,

Vu la circulaire n°2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et aux programmes d'intérêt général,

Vu la loi n°2009-323 du 25 mars 2009 de Mobilisation pour le Logement et la Lutte contre l'Exclusion,

Vu le décret n°2009-1780 du 31 décembre 2009 fixant la liste et les périmètres des quartiers bénéficiaires du Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés,

Vu le projet de convention d'OPAH-RU,

Vu le budget communal,

Considérant l'étude pré-opérationnelle réalisée en 2007 par Plaine Commune sur l'habitat privé ancien du secteur du centre-ville d'Aubervilliers concluant à la nécessité de mettre en œuvre un dispositif d'intervention publique renforcée de type OPAH-RU,

Considérant que la stratégie retenue pour lutter contre l'habitat indigne dans le centre-ville d'Aubervilliers repose sur le PNRQAD accompagné d'une OPAH-RU (d'une durée de 5 ans),  
Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention d'opération entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers afin d'engager l'OPAH-RU,

Considérant qu'il y a lieu d'annexer le projet de convention d'OPAH-RU à la convention PNRQAD qui va être signée avant la fin de l'année 2010 (le projet de convention d'OPAH-RU devant être finalisé d'ici là),

Considérant que le plan de financement prévisionnel de l'OPAH-RU sur une durée de 5 ans, qui s'établit de la façon suivante :

RECAPITULATIF	TOTAL
Coût des travaux (TTC)	11 468 154
ANAH	3 631 407 (HT)
<b>Région *</b>	532 561 (HT)
<i>Conseil Général (ACGPO) *</i>	276 769 (HT)
Plaine Commune – FIQ	1 500 000 (HT)
Reste à charge du privé	5 527 417 (résiduel)
Coût du suivi-animation (TTC)	1 388 475
ANAH	580 466 (HT)
Plaine Commune	808 009 (résiduel)
Coût des travaux pouvant être réalisés d'office ou par substitution financière aux propriétaires défallants	450 000 (TTC)
Ville	261 873 (solde)
ANAH	188 127 (HT)

\* sous réserves (cf réglementation et crédits disponibles de la Région et du Conseil Général))

A l'unanimité.

**DELIBERE :**

**APPROUVE** le projet de convention à passer entre l'Etat, l'ANAH, la Communauté d'Agglomération Plaine Commune et la Ville d'Aubervilliers pour la mise en place de l'OPAH-RU sur le secteur du centre-ville de la commune d'Aubervilliers – projet qui sera annexé à la convention PNRQAD,

**APPROUVE** les plans de financements prévisionnels, tels qu'annexés au projet de ladite convention d'OPAH-RU et notamment les participations des différents partenaires du projet (l'ANAH, l'Etat, Plaine Commune et de tout autre organisme ou partenaire concerné).

Pour le Maire

L'adjoint délégué